

Don du citoyen Vincent, officier et ancien lieutenant de la légion germanique, d'une médaille prise à un Autrichien, lors de la séance du 16 floréal an II (5 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Vincent, officier et ancien lieutenant de la légion germanique, d'une médaille prise à un Autrichien, lors de la séance du 16 floréal an II (5 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 67;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26219_t1_0067_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

16

Les membres composant la Société populaire de Roquevaire, département des Bouches-du-Rhône, annoncent à la Convention nationale que l'église de leur commune vient d'être dédiée à la Raison, et le presbytère converti en une école d'instruction publique. Ils l'invitent à rester à son poste.

Insertion au bulletin, et renvoi aux Comités des domaines nationaux et d'instruction publique (1).

17

On annonce l'arrivée par la messagerie, sans lettre d'envoi, d'une boîte contenant 19 marcs 4 onces 4 grains d'argenterie, 4 marcs 1 once 6 grains de galon d'or, 2 onces de galon d'argent, 14 marcs de divers ornemens, et 3 ci-devant croix de St-Louis, qui ont été déposés au lieu ordinaire des dépouilles des églises.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

18

Le Comité de surveillance de Bellevue-les-Bains (3) désire que les cendres du représentant du peuple Beauvais soient déposées au Panthéon, et il invite la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à ce que la République soit purgée des conspirateurs, des intrigués, des agitateurs et des ambitieux.

Insertion au bulletin et renvoi au Comité d'instruction publique (4).

19

Le citoyen Vincent, officier, ancien lieutenant de la légion germanique, fait offrande d'une médaille qu'il a prise sur un Autrichien, après l'avoir désarmé.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

20

La Société populaire de Vabre, département du Tarn, instruit la Convention nationale qu'elle vient de dissiper un rassemblement dangereux qui s'étoit formé dans une commune voisine, et annonce que sa commune a donné

pour les braves défenseurs de la patrie 8 habits uniformes, 6 matelas, 43 couvertures de laine, 97 draps de lit, 143 chemises, 218 serviettes, 9 nappes, 20 paires de bas ou bonnets, 83 paires de souliers, 198 liv. 11 sous destinés à faire faire des souliers, et 6 366 liv. en numéraire et assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin, quant aux dons, et renvoi au Comité de sûreté générale (1).

21

La Société populaire de Bagé, département de l'Ain, instruit la Convention nationale qu'elle a offert à la patrie un tonneau de salpêtre, du poids de 600 liv.; qu'elle a remis au représentant Javogues 62 marcs 2 onces, tant en or qu'en argent; qu'elle a armé et équipé un cavalier jacobin, et envoyé aux braves défenseurs de la patrie 99 chemises, 34 paires de souliers, 24 paires de bas, 2 paires de guêtres, un habit uniforme et un paquet de charpie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bagé, 28 germ. II] (3).

« Citoyens représentants,

Grâces vous soient rendues pour l'énergie que vous avez déployée à déjouer le dernier et le plus exécrable des complots, et à faire tomber sous la hache des lois, la tête des scélérats qui voulaient courber nos fronts sous le royalisme odieux. Fidèles à la liberté et à l'égalité, fermes dans le serment de mourir en défendant la République une, indivisible et démocratique, les sans-culottes de la Société de Bagé de l'Ain, vous conjurent de rester au poste où vous a si justement appelés la confiance publique, et promettent de mourir pour vous y maintenir.

Citoyens représentants, braves montagnards, vous avez sauvé la République, vous la rendez impérissable et heureuse en démasquant les traîtres, les intrigants, et tous les faux patriotes, la honte et le fléau de la patrie. Que leurs têtes coupables tombent sous le glaive de la loi et l'univers est libre.

La Société offre à la patrie un tonneau de salpêtre pesant 600 livres, fabriqué dans son sein par les mains seules des sans-culottes. Les bijoux d'or et d'argent qu'elle contenait, et du poids de 62 marcs 2 onces, ont été remis au représentant Javogues. Le cavalier équipé par la Société et pris dans son sein, est depuis 2 mois en activité de service; nos braves frères d'armes ont reçu un don de nonante neuf chemises, 34 paires de souliers, 24 paires de bats, 2 paires de guêtres, un habit d'uniforme, un paquet de charpie; et tous ces dons ont été faits par une poignée de sans-culottes peu fortunés, avec l'enthousiasme d'un abandon vraiment républicain, et aux cris répétés mille fois : Ça va, ça ira

(1) P.V., XXXVII, 6. Bⁱⁿ, 17 flor. (2^e suppl^{te}).

(2) P.V., XXXVII, 6 et 85.

(3) Bourbon-Lancy, Saône-et-Loire.

(4) P.V., XXXVII, 6. J. GUILLAUME, P.V. du Comité d'Instruction Publique, Tome IV, p. 542. Affaire renvoyée au Comité de S.-P. le 17 prairial an II.

(5) P.V., XXXVII, 6 et 85.

(1) P.V., XXXVII, 6. Bⁱⁿ, 16 flor. (suppl^{te}) et 17 flor. (2^e suppl^{te}); J. Sablier, n° 1300; J. Lois, n° 585; J. Matin, n° 684.

(2) P.V., XXXVII, 7. J. Sablier, n° 1300; J. Matin, n° 684; J. Lois, n° 585.

(3) C 302, pl. 1083, p. 10.